



“Ça bouge dans le bocage”

**Exposition interactive
et livret pédagogique
à destination des jeunes bretons**

Pour expérimenter l'impact
de la replantation des haies
bocagères sur la qualité
de l'eau, la biodiversité,
le paysage.



Association les Petits Débrouillards Bretagne
13 bis boulevard du Portugal 35200 RENNES
Tél. 02 99 50 05 14 - e-mail : bretagne@lespetitsdebrouillards.org
www.lespetitsdebrouillardsbretagne.org
<http://bocagepetitsdebrouillards.blogspot.com>



LA CAISSE À CLOUS



CAISSE D'ÉPARGNE
BRETAGNE - PAYS DE LOIRE



Le bocage, ce n'est plus du petit bois



Un paysage, ça se modèle à tous les âges



Ça respire davantage dans le bocage



Ça déménage dans le bocage



Le bocage, lieu de toutes les rencontres



Une haie qui ne se prend pas le chou !



Le bocage, super barage



Où sont passés les nitrates ?



Une bonne coupe ça s'entretient



Et demain, tu te connectes ?



Contenu

- 10 modules d'expérimentation de 60 x 60 cm, soit un conditionnement de 5m²
- 3 panneaux de présentation de l'exposition
- 1 dossier pédagogique à usage de l'animateur, de l'enseignant
- Livres "Ça bouge dans le bocage" à remettre aux jeunes participants

Besoins

- Surface d'exposition de 50 m²
- Alimentation en eau à prévoir à proximité
- 10 grandes tables disposées en cercle contre des murs et un espace central avec tapis au sol pour faire asseoir les enfants

Public et cadre de mise en place

- Public de prédilection : de CM1 à 5ème
 - Durée de visite : 2h avec un animateur
 - Des ateliers complémentaires peuvent être proposés sur demande
- Les animations sont proposées sur la base d'un animateur par classe accompagnée de son enseignant / un animateur pour un groupe.

Conditionnement et transport

- Transport des modules à la charge de l'utilisateur de l'exposition
- Montage en 15 mn à deux personnes

Tarifs

- Location de l'exposition : 150 € / semaine (+ frais de transport)
- Animation : 250 € par animateur par jour
- Formation : 350 € la ½ journée d'un animateur

Le loueur doit être à jour de sa cotisation
L'exposition doit être assurée par le bénéficiaire pendant la location